

2012-02-14

2011-4432

BUSAN® 90
MICROBICIDE LIQUIDE
INDUSTRIEL
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
NO D'HOMOLOGATION: 12002
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE:

2-Bromo-4'-hydroxyacetophenone 30% (par poids)

DANGER



POISON CORROSIF POUR LES YEUX
SENSIBILISANT CUTANÉ POSSIBLE IRRITANT SÉVÈRE

CONTENU NET: 20 L, 110 L, 1200 L, Vrac

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX: Ce produit est toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques. Il ne doit pas être utilisé dans des circonstances lui permettant d'entrer dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou d'autres eaux, ce qui violerait les règlements fédéraux ou provinciaux. La nécessité d'avoir à se conformer aux lois applicables doit être évaluée avant d'utiliser ce produit.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Laboratoires Buckman du Canada ltée
351, rue Joseph-Carrier, Vaudreuil-Dorion, Québec J7V 5V5

TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES:
1-450-424-4404

MODE D'EMPLOI

Busan 90 est utilisé pour le contrôle des boues microbiennes de bactéries ou de champignons dans l'industrie des pâtes et papier. Il est employé à un taux d'addition de 0,5 à 5 ppm durant la période de traitement, basés sur le poids total de fibres et d'eau à une dilution maximale. L'addition dure habituellement une période de 2 à 4 heures. Lors de conditions favorisant une croissance soudaine et rapide des boues, l'addition de Busan 90 peut être faite une fois par 8 heures ou une fois par 12 heures. Lors de conditions moyennes de croissance des boues, une addition par 24 heures est recommandée. L'addition doit être faite au point où l'agitation assure une distribution uniforme de Busan 90 dans la masse de fibre et d'eau.

Note: Ce produit ne doit être utilisé dans la manufacture de papier et cartons pouvant être en contact avec la nourriture. Ne pas utiliser dans l'eau potable.

PRÉCAUTIONS

DANGER: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Sensibilisant cutané possible. Dangereux si ingéré. Porter des gants résistant aux produits chimiques, un respirateur à cartouche chimique facial pour vapeurs organiques approuvé par le NIOSH/MSHA, un pantalon, une chemise à manches longues et des souliers pendant les activités de mélange/chargement, de nettoyage, de réparation et les autres activités de manutention. Lorsque les utilisateurs emploient des doseurs fermés, les exigences peuvent être réduites à une chemise à manches longues, un pantalon et des souliers. Tout contact du produit avec les vêtements ou la peau et l'inhalation de vapeurs ou bruines doivent être évités. Porter un respirateur lorsqu'il y a possibilité d'émanations de vapeurs, de fumée ou de poussières, ou que le matériel se trouve dans un endroit restreint. Les utilisateurs doivent se laver minutieusement après manipulation. Se laver les mains avant de manger, boire, de mâcher de la gomme, fumer ou utiliser la toilette. Les utilisateurs doivent enlever leurs vêtements immédiatement si le pesticide s'infiltré dans les vêtements, bien se laver et mettre des vêtements propres. Les utilisateurs doivent enlever leur équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit, laver l'extérieur des gants avant de les enlever, et bien se laver et changer de vêtements aussitôt que possible. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Contact oculaire: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact dermique ou avec les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Éviter les alcools ou les produits assimilés à l'alcool. Avis au médecin: La présence possible de dommages aux muqueuses suite à l'absorption du produit, pourrait contre-indiquer le recours à un lavage gastrique.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.

2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))